



TOUATI-DUFFAUD
COMMISSAIRES-PRISEURS

PARIS - HÔTEL DROUOT - SALLE 5
MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2017

TOUATI-DUFFAUD
COMMISSAIRES - PRISEURS

Société de ventes volontaires, agrément n°2002-300

PARIS - HÔTEL DROUOT - SALLE 5
MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2017

EXPERTS

Amaury de LOUENCOURT et Agnès SEVESTRE-BARBÉ
Experts près la Cour d'Appel de Paris
8 rue Drouot, 75009 Paris, 00 33 (0)1 42 89 50 20
sevestre.louencourt@gmail.com

AQUARELLE VISIBLE CHEZ LES EXPERT SUR RENDEZ-VOUS

EXPOSITION PUBLIQUE À L'HÔTEL DROUOT
MARDI 19 DÉCEMBRE 2017 de 11h à 18h
MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2017 de 11h à 12h

Téléphone pendant l'exposition et la vente : 01 48 00 20 05

Paul CÉZANNE

(1839-1906)

Intérieur de forêt, 1904-1906

Aquarelle et mine de plomb.
45,5 x 60 cm.

Estimation sur demande.

(La feuille de cette aquarelle est collée uniquement sur ses quatre bords, sur un carton mesurant 46,5 x 60 cm).

PROVENANCE :

- ↳ Madame Paul Cézanne, Paris.
- ↳ Madame Pierre Reinach-Goujon, Paris.
- ↳ Succession de Madame Reinach-Goujon, Paris.
- ↳ Par descendance à l'actuelle propriétaire.

EXPOSITIONS :

- ↳ Cézanne, 1839-1906 : Quelques souvenirs, Galerie Pigalle, Paris, décembre 1929, N°35 (prêtée par Mme Pierre Reinach-Goujon avec l'indication : « Provient de la collection particulière de Madame Cézanne »).
- ↳ L'aquarelle en France au XX^e siècle, galerie Beaux-Arts, Paris, avril-mai 1962 (prêtée par Mme Goujon), N° 33 du catalogue de l'exposition (avec comme dimensions 44 x 56 cm).

BIBLIOGRAPHIE :

- ↳ *Paul Cézanne* par Marcel Brion, Milan, 1971, page 64 reproduit figure 1.
- ↳ *Das Spätwerk Cézannes* par Kurt Badt, Constance, 1971, reproduit figure 12.
- ↳ *Les aquarelles de Cézanne*, catalogue raisonné par John Rewald, Arts et Métiers graphiques, Paris, 1984 décrit page 255 sous le N°635 (avec comme dimensions 43,8 x 56,5 cm) et reproduit en couleurs planche 44 et en noir et blanc sous le N°635.
- ↳ Figurera dans le catalogue raisonné en ligne des œuvres sur papier de Paul Cézanne actuellement en préparation par Walter Feilchenfeldt, Jayne Warman and David Nash.





*Donner l'image de ce que nous voyons
en oubliant tout ce qui a paru avant nous.*

Paul Cézanne, lettre à Émile Bernard 23 octobre 1905



Dans le roman d'Adrien Goetz, Villa Kérylos, (Grasset, 2017), page 123 il est très vraisemblablement mentionné notre aquarelle : ... Pierre Goujon, sous-lieutenant de réserve. Lui aussi était de 1875, il était parti avec nous. Pierre, que tous aimaient dans la famille, avait épousé sa fille Julie ... Il avait plu à Julie parce qu'il tenait de sa famille la passion de la peinture, Renoir avait fait son portrait quand il était enfant. Ils imaginaient qu'ils allaient tous les deux entreprendre une collection de tableaux modernes. Julie a acheté de belles œuvres, après sa mort, en se souvenant de lui. J'ai vu chez elle un Degas magnifique, une aquarelle de Cézanne.

L'importance de l'œuvre tardif de Cézanne n'est plus à démontrer, la remarquable exposition du Musée d'Art Moderne de New York, *Cézanne The Late Work* de 1977 puis à Paris, au Grand-Palais (20 avril-23 juillet 1978), *Cézanne les dernières années (1895-1906)* ne traitait que de l'ultime période du Maître. William Rubin (qui fut Directeur du Département des peintures et des sculptures du Musée d'Art moderne de New York), dans l'introduction de ce catalogue explique : ... *cette réunion d'œuvres peintes par Cézanne pendant les dix dernières années de son existence rend sensible non seulement la beauté intrinsèque de chaque peinture, mais aussi la plénitude, l'ampleur et la complexité de la tâche accomplie. L'ensemble prend ainsi une valeur qui dépasse de loin celle des composantes additionnées. Il ouvre ainsi une perspective profondément enrichissante sur les fondements mêmes de la peinture du XX^e siècle.*

En étudiant ces œuvres tardives, on constate, en ce qui concerne le style, une diversité allant bien au-delà de tout ce que l'on peut trouver dans les œuvres exécutées à la fin des années 80 ... La manière dont le XX^e siècle conçoit l'acte de peindre et son processus est d'abord annoncée par Cézanne : chez lui apparaît un mode nouveau de composition où le drame de l'intégration picturale – la mosaïque de décisions qui en fait une œuvre d'art – devient pratiquement le sujet même de la peinture ... Il apparaît comme étant le premier peintre à refuser de reporter d'une peinture à l'autre les solutions antérieurement adoptées, le premier à essayer d'aborder une œuvre en faisant « table rase » des modes de représentation qui la précèdent. Quelles que soient les intentions de Cézanne, une nécessité impérieuse d'ordre émotionnel de rendre sa peinture « réelle » l'oblige à des innovations radicales dans les seules voies propres à la peinture, ses moyens inhérents.

Nous trouvons ainsi dans les tableaux de Cézanne une fragmentation, une abstraction et une affirmation de la surface (même lorsqu'elle n'est pas recouverte de peinture), une modulation tectonique de la couleur et une absence du « fini » traditionnel, qui allaient devenir autant d'éléments-clés dans l'art futur du XX^e siècle. Le résultat est moins une image vériste de la nature qu'une « harmonie parallèle à la nature » pour reprendre les termes mêmes de Cézanne. Il semble que certains de ces caractères lui aient été suggérés par ses propres aquarelles où s'exprime un art profondément révolutionnaire ...

Nous retrouvons pour les années 1904-1906, dans le catalogue raisonné des aquarelles de Cézanne de John Rewald sept études autour des arbres (N°625, 631, 632, 633, 634, 635, 644), notre aquarelle 635 est de loin la plus belle. D'ailleurs John Rewald mentionne à son propos page 255 : *Une œuvre d'une densité exceptionnelle (ou « finie », si l'on préfère). La feuille est entièrement couverte d'une esquisse poussée à la mine de plomb. Pourtant comme Chappuis l'a signalé, les tracés à la mine de plomb ne constituent pas un dessin au sens propre du terme ; ils marquent ce que l'artiste avait coutume d'appeler la « configuration » du motif. Sur cette étude à la mine de plomb, des touches transparentes établissent l'atmosphère générale d'une scène sylvestre plutôt sombre et en retracent aussi les éléments particuliers, tels que de nombreux troncs d'arbres et un sentier au premier plan. Leur mosaïque vibrante rayonne de la richesse de couleurs exceptionnellement fraîches et bien conservées.*

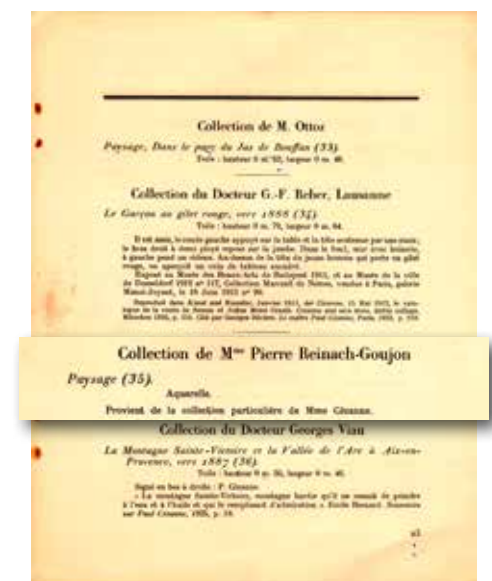
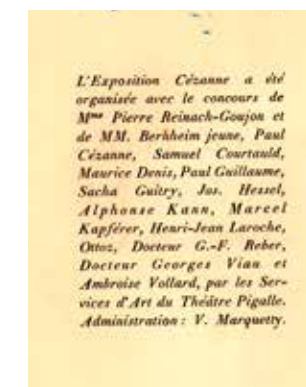




FIG. 1

Entre 1900 et 1906, nous retrouvons dans le catalogue raisonné de John Rewald plus d'une quarantaine d'études d'arbres, de *Sous-bois, 1900-1904* (FIG.1), d'*Arbres formant voûte, 1904-1905* (FIG.2), de *Plan d'eau à l'orée d'un bois, 1900-1904* (FIG.3), ou bien encore de *Chemin en sous-bois, 1904-1906*. (FIG. 4)



FIG. 2

Cette dernière très proche de notre œuvre, tant en format qu'en technique par le côté fragmenté de la touche. Mais il convient de dire que de toutes ces aquarelles et recherches, *Intérieur de forêt, 1904-1906* est sans aucun doute la plus aboutie, celle où l'essence même de la pensée de Cézanne prend tout son sens quand il énonce : *Peindre d'après nature, ce n'est pas copier l'objectif, mais seulement réaliser ses sensations.*



FIG. 3



FIG. 4

CONDITIONS DE VENTE

Modalités de la vente :

L'acquéreur paiera en sus de l'adjudication les frais et taxes suivants : 25 % TTC.

Le paiement se fera au comptant pour l'intégralité du prix et des frais de vente par virement bancaire sur le compte de la SARL TOUATI-DUFFAUD.

Identité de l'acheteur :

L'adjudicataire devra déclarer son nom et son adresse pour la bonne tenue du procès verbal.

Délivrance de l'œuvre à l'acquéreur :

L'œuvre sera délivrée après paiement intégral du prix et des frais de vente.

Garanties :

L'œuvre présentée est vendue en l'état. L'exposition préalable à la vente ayant permis à l'acquéreur son examen. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée. La description du lot telle que figurant au catalogue ou résultant d'une annonce verbale n'est que l'expression par les commissaires priseurs et les experts de leur perception de l'œuvre et ne saurait constituer la preuve d'un fait. Les dimensions sont données à titre indicatif, ainsi que les indications sur l'existence d'une restauration ou d'un défaut. L'absence d'indication de restauration ou de défaut ne garantit pas que le bien en soit exempt. Inversement la mention de quelques défauts n'implique pas l'absence de tout autre défaut. Les reproductions au catalogue sont aussi fidèles que possible à la réalité mais n'ont pas de valeur contractuelle, la proportion de l'œuvre pouvant ne pas être respectée et une différence de coloris ou de tons étant possible.

Dans les termes de l'article L : 321-17 du code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

Assurance :

Dès l'adjudication prononcée, l'œuvre sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera chargé de faire assurer lui-même son acquisition. La SARL TOUATI-DUFFAUD décline toute responsabilité quant aux dommages que l'œuvre pourrait encourir, et ceci, dès l'adjudication.

Folle enchère :

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le vendeur peut dans un délai de trois mois suivant la vente, opter soit pour la remise en vente sur folle enchère de l'adjudicataire resté défaillant, soit pour la résolution de plein droit de la vente. En cas de remise en vente, l'adjudicataire défaillant devra acquitter la différence entre le prix pour lequel il s'est porté acquéreur et le prix définitivement obtenu lors de la remise en vente. Dans tous les cas, l'adjudicataire défaillant pourra être redevable de dommages et intérêts.

La vente :

En vue d'une bonne organisation de la vente, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès des représentants de la SARL TOUATI-DUFFAUD, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. La SARL TOUATI-DUFFAUD se réserve le droit de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité, de ses références bancaires (lettre accreditive de banque) et le cas échéant d'effectuer un dépôt de garantie pour enchérir. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte.

Enchères par téléphone :

La possibilité d'enchérir par téléphone est offerte aux acquéreurs potentiels qui auront satisfait aux conditions de pré-enregistrement visées ci-dessus. La SARL TOUATI-DUFFAUD décline toute responsabilité au cas où la communication n'aurait pu être établie ou en cas d'erreur relative à la réception des enchères par téléphone.

Ordre d'achat :

Les ordres d'achat ne seront pris en considération qu'aux conditions énoncées ci-dessus. La SARL TOUATI-DUFFAUD décline toute responsabilité en cas d'omission d'exécution d'un ordre d'achat.

Enchères sur internet :

Aucune enchère ne sera prise sur Drouot Live pour la vente de cette œuvre.

Règlement du vendeur :

La SARL TOUATI-DUFFAUD sera tenue de payer le vendeur lorsqu'elle aura été réglée par l'adjudicataire.



TOUATI - DUFFAUD

MAISON DE VENTE

7 allée de la Fontaine, 93340 Le Raincy

00 33 (0)1 43 01 84 71

etude.touati@wanadoo.fr

www.touati-duffaud.com